



La privatisation du système de prêts et bourses au Québec : les banques rigolent et encaissent !

Par [Éric Granger](#)

Mondialisation.ca, 25 avril 2012

[Le décodeur](#) 25 avril 2012

Région : [Le Canada](#)

Analyses: [Le «Printemps érable»](#), [LE QUÉBEC](#)

Le mouvement de grève étudiante qui submerge le Québec en ce moment me permet de parler d'un sujet qui me fait grincer des dents depuis longtemps. Un sujet qui, étrangement, semble être passé sous le radar de tous les militants de la cause étudiante. Je parle de la privatisation du système de prêts et bourses.

Voici comment la privatisation s'opère : maintenant au lieu de s'endetter envers le gouvernement qui normalement se ferait rembourser (avec intérêts), l'on s'endette aujourd'hui auprès des institutions financières. Qui plus est, le gouvernement garanti aux banques le paiement des intérêts. D'abord durant la période de « remboursement différé », puis lorsque la dette ne peut être payée par l'étudiant à long terme, le gouvernement règle la note et paye la banque avec les intérêts en plus monsieur !

On peut le dire : les banques rigolent et encaissent !

Il s'agit d'une opération sans risque pour les institutions financières car en cas de non-paiement, le gouvernement (les contribuables) paye la facture.

Il faut aussi savoir que l'étudiant se fait d'abord prêter le montant en entier de son aide financière par une institution financière et ensuite le gouvernement convertit une partie de ce prêt en bourse. En somme, le gouvernement paye la somme aux banques lors de cette conversion. La banque gère complètement le système d'aide financière aux étudiants.

C'est pourquoi je ris jaune lorsque je lis sur le site web de l'Aide financières aux études du Québec que le gouvernement donne un « certificat de garanti » pour les prêts étudiants comme si celui-ci était adressé aux étudiants. Le « certificat de garanti », c'est aux banques qu'il faudrait le donner ! Car c'est bien eux qui se font garantir un investissement sans risque.

Si j'étais encore plus direct, je dirais que ce sont les institutions financières qui ont conçu la réforme des prêts et bourses et que le gouvernement du Québec l'a tout simplement implantée.

Cela veut dire que le contribuable est perdant sur tous les aspects.

J'implore donc les militants étudiants à dénoncer la privatisation de l'endettement étudiant.

La hausse des frais de scolarité et le système de prêts et bourses ne profite donc qu'aux institutions financières et le contribuable (la classe moyenne) doit payer l'addition.

Il faut renverser la privatisation du système d'éducation qui s'opère à tous les niveaux.

La source originale de cet article est [Le décodeur](#)

Copyright © [Éric Granger](#), [Le décodeur](#), 2012

Articles Par : [Éric Granger](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca